

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2025-12-12

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention avec Sous Mon Aile Capture

Jean-Yves ARTAUD expose :

La commune est de plus en plus confrontée à la nécessité de gérer les animaux errants sur l'espace public. Afin de garantir la sécurité des personnes et des animaux, il est proposé de conventionner avec la société *Sous Mon Aile Capture* (SMAC) afin que la capture et le transport des animaux en divagation se fassent dans de bonnes conditions ne causant ni souffrance, ni douleur aux animaux trouvés.

La société SMAC interviendra en complémentarité de la convention déjà conclue avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) en assurant la capture et le transport jusqu'au refuge de la SPA des animaux domestiques. Elle pourra également être sollicitée pour la capture et le transport d'autres types d'animaux pris en charge par des vétérinaires ou des associations spécialisées.

Le coût d'intervention est facturé forfaitairement à 72 € TTC. Il est estimé une à deux interventions par an, mais il est également possible que la commune n'ait pas besoin de la déclencher si la prise en charge d'un animal errant peut être réalisée sans difficulté particulière par les services.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

VU l'avis de la commission Finance du 25/11/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de capture, de transport et de mise en fourrière des animaux errants sur la commune de La Haye-Fouassière.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget (011-6288-100)

Vote :

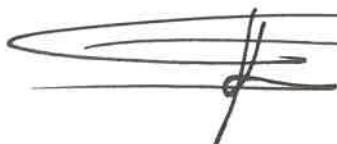
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU

